

LE REVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

 ABONNEMENTS :
 TROIS MOIS 6 fr.
 SIX MOIS 10
 UN AN 18

 Directeurs : MM. TONY LOUP et H. ALBERT
 RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 LYON. — 6, QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 6 — LYON.

 LES ANNONCES ET RÉCLAMES
 sont reçues exclusivement
 Chez M. V. Fournier,
 14, RUE CONFORT, 14

A NOS LECTEURS

Dans trois ou quatre jours nous fixerons la date de notre transformation en grand format.

Que nos amis prennent patience. Bientôt nous serons en mesure de satisfaire à toutes les demandes.

LES FILLES-MÈRES

Les politiques s'agitent : M. Gambetta ici, M. Ferry là. M. Bernard-Lavergne en Auvergne ; M. Ranc à Paris. On discute, on se compte : ce sont les cancons des coulisses ; les propos des acteurs avant le lever de la toile. En Algérie se joue un drame terrible ; le sang de nos fils coule pour la plus grande honte d'un homme qui n'avait d'autre mérite que d'être le frère d'un autre homme. Tous les jours nous jetons un cri d'alarme. La politique nous absorbe. Les partis agitent leurs fanions et la France déploie son drapeau. Les graves questions ne doivent pas détourner des petits problèmes. La politique n'est que le résultat des mille faits intérieurs et locaux. La question politique est au Parlement, au-delà des frontières : la question sociale est partout. Rosalie Velay est un chapitre de la question sociale ; c'est un témoin à charge contre la société. Que les cancons tonnent ou que les orateurs causent, la société a le devoir d'écouter cette femme.

Voilà : Rosalie Velay est une délaissée ; lui c'est un homme quelconque. Il a donné un enfant à cette fille puis il s'est sauvé. La morale du monde a des pardons faciles ; on a dit : c'est un jeune homme qui s'amuse. La mère a élevé l'enfant. Le petit être était maladif ; elle passait les nuits auprès de son berceau. Lui, venait sous les fenêtres en chantant. Et le éclats de rire se mêlaient aux pleurs de cette mère et au râle de cet enfant. Le petit est mort, la pauvre fille l'a enseveli dans la modeste bière de sapin ; on a mis le petit dans le trou noir, elle a longtemps pleuré dessus. Et quand elle n'a plus

eu de larmes pour son fils, elle s'est rappelé les sarcasmes du père. Elle l'a attendu un soir, au coin d'une rue, n'importe où, et elle lui a jeté du vitriol à la figure. Voilà le fait brutal. Faits divers ? Non, c'est plus : c'est une page du livre social. On blâme la femme qui a fait justice. Les écrivains qui mettent des gants beurre frais disent : Encore le vitriol ! Et nous aussi nous disons : « Encore le vitriol et pas encore la loi ! » Rosalie Velay est passée en police correctionnelle, les juges l'ont acquittée. Ils ont acquitté, l'autre jour, Maria Gauché et Hortense Sacarin, celles-là, abandonnées aussi, avaient tué leurs enfants. Ces acquittements sont le résultat de la force des choses. Il y a un vice dans notre organisation spéciale ; il est transmissible ; les jurés le voient ; ils ne refont pas la loi, ce n'est pas leur affaire, mais ils ne l'appliquent pas. Leurs verdicts sont la condamnation d'un système. Ils sont les instruments de l'opinion publique qui réclame des réformes radicales.

Dans notre législation actuelle, la femme est désarmée ; jeune fille, elle peut être le jouet de la séduction, épouse, le jouet du mariage. L'homme s'est taillé un rôle commode, mais c'est un legs féodal, mesquin. Les monarchies ont toujours tenu la femme en infériorité ; les religions en font un être impur, elles veulent que la femme ait perdu le monde ; leur Christ mourant renie sa mère. Et nos premiers rois réunissent maints conseils pour la déclarer indigne du trône ; les lys ne filent pas. La démocratie ne peut suivre les errements de la monarchie.

Que chacun reste à sa place ; la femme, reine au gynécée, en face de l'homme-roi, au forum. Nous ne parlons pas de l'appeler dans nos réunions publiques ; nos réunions n'y gagneraient rien ; la femme y perdrait tout. Mais, au moins, qu'au lieu de l'accabler, les lois la protègent ; qu'elle ne porte pas seule le châtimement de sa faute. En amour, toute chute suppose deux coupables : il est contraire à l'équité que l'un des deux, seul, soit frappé.

L'acquiescement de Rosalie Velay a une signification bien claire ; les jurés, bons bourgeois du marais ou d'ailleurs, ne sont

pas suspects de démagogie ; ils ont voté selon leur conscience, et ils ont éclairé leur conscience des sentiments de l'opinion publique.

Et nous disions que les graves événements extérieurs ne doivent pas nous faire oublier les désordres intérieurs. Les plaies gangrenées demandent à être guéries vite. En apprenant ce verdict, on a applaudi, on a murmuré. Certes, le vitriol est une arme basse, mais il faut avoir le courage de le dire : les femmes n'auront plus besoin de se défendre le jour où les lois s'en chargeront.

Georges LETELLIER.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

 DU REVEIL LYONNAIS
 Par Fil spécial

Les Journaux

Paris, 18 septembre. — Le XIX^e Siècle, demande le renvoi de la classe 1876.

— La République française et la Justice demandent que le cabinet mette un terme à la situation créée par l'existence de deux Chambres législatives simultanées.

— Les Débats demandent qu'aucun ministère nouveau ne soit constitué avant le 14 octobre.

— La plupart des journaux réclament contre l'absence de Parlement.

DÉPÊCHES POLITIQUES

Incident au Conseil des ministres

Paris, 18 septembre. — Un incident très vif s'est produit hier au conseil des ministres. Le débat a éclaté à propos de la circulaire du général Farre relative à la classe de 1876.

On insinue aujourd'hui qu'une autre circulaire démentant la première, va paraître et que les soldats de cette classe, actuellement en Tunisie, seront rappelés en France.

Quelques journaux annoncent que M. Farre aurait manifesté l'intention formelle de donner sa démission.

Les conclusions de M. Roustan

Dans ses conclusions, M. Roustan, notre ministre à Tunis, a critiqué très vivement les lenteurs et les hésitations du cabinet depuis le commencement de la campagne.

Il a demandé qu'une certaine latitude fut laissée aux généraux, ajoutant que tout pouvait

être terminé en six semaines, si l'on marchait résolument sur Kairouan.

Le Comité des Ambulances

Mme Adam a accepté la présidence du comité des dames chargées de l'organisation des ambulances de la presse pour l'armée d'Afrique.

Le Doyen d'âge de la Chambre

Le docteur Chavoix, député républicain de la deuxième circonscription de Périgueux, qui vient de mourir, était âgé de soixante-seize ans.

A la rentrée du Parlement, c'est le docteur Chavoix qui devait être le président d'âge de la nouvelle Chambre, le plus âgé après lui est M. Bel, député de la Savoie. C'est donc à M. Bel qu'écherra cet honneur le jour de la première séance.

En l'absence de M. Bel, ce serait M. Pierre Blanc, autre député de la Savoie, né également en 1806, qui présiderait.

MM. Bel et Pierre Blanc sont les deux membres les plus âgés de la nouvelle Chambre. Après eux viennent M. Bertholon, député de la Loire, né en 1808, et M. Desmoutiers, député du Nord, né en 1810.

Le Grand Orient de France

Le « convent » maçonnique a terminé hier, à cinq heures, ses travaux par l'élection des membres du conseil de l'ordre du Grand Orient de France. Trois cent trente loges du monde entier, qui sont sous la dépendance du Grand Orient étaient représentées, pour procéder au renouvellement partiel de onze membres sortants et d'un membre décédé (Albert Joly), du conseil.

Le conseil suprême se compose de trente-trois membres renouvelables tous les ans par tiers.

Un double scrutin était nécessaire : ont été élus au premier tour, dans l'ordre suivant :

MM. Poulle, président de la chambre des avoués, à Amiens ; Wyruboff, homme de lettres, à Paris ; Lagache-Saint-Geste, ancien sous-préfet de Boulogne-sur-Mer ; Duhamel, avocat à la Cour d'appel de Paris, ex-secrétaire de la présidence ; Maynard de Lyon, Thulié, docteur en médecine, ancien président du conseil municipal de Paris ; Ali-Margarot-Bruand, négociant, membre du conseil municipal de Besançon ; Doué, docteur en médecine, médecin principal de la marine, à Toulon.

Au deuxième tour ont été élus : M. V. Guimbaud (Poitiers), de Serres (Paris) et Péan (Pantin).

Le soir, un grand banquet a eu lieu dans les salons de la franc-maçonnerie, rue Cadet, sous la présidence de M. de Saint-Jean (Paris).

Feuilleton du REVEIL LYONNAIS 49

PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

(Suite.)

— Je te dis que notre enfant, à nous, est mort... C'est moi qui l'ai mis dans le berceau, auprès de Mme la comtesse, qui dormait ; et puis, le lendemain, je l'ai reçu dans sa bière ; quand le cortège funèbre est sorti du château, je me suis évanoui. Puis, le soir, je suis allé au cimetière, et tandis que je priais sur la tombe de l'enfant, le chien noir est entré ; puis le château a pris feu, et alors j'ai vu un homme qui sonnait le tocsin avec furie.

C'était le maître du chien, l'homme dont le regard avait tué notre pauvre petit.

Ma mère l'écoutait sans le croire, car elle savait bien que c'était de ce jour-là que datait la folie de mon père.

Il reprit après un moment de silence farouche :

— Oui, ma pauvre femme, j'ai bien prié Dieu, va ! et si Dieu m'exauce, si tu reviens à la santé, je tiendrai la promesse que je lui ai faite.

M. le comte et Mme la comtesse ont quitté le pays, ils ont tout vendu et on ne sait où ils sont allés ; mais nous les chercherons quand tu seras rétablie, nous nous mettrons en route, tenant le petit par la main, et

nous finirons bien par les trouver, va, et nous le leur rendrons.

Et Dieu ne sera pas bon à demi, va... et il nous enverra un autre enfant.

Pendant qu'il parlait, je tenais ma pauvre mère embrassée.

Elle ne disait plus rien, et tout à coup ses yeux devinrent fixes, et je sentis comme un souffle et un soupir sur mon visage.

— Eh bien ! dit enfin mon père, tu ne réponds pas, Madeleine ?

Et il s'approcha. Instinctivement j'ouvris les bras et me réfugiai dans le fond du lit.

Mais soudain mon père jeta un cri, un cri terrible, un cri que je n'oublierai jamais...

Ma mère était morte !

Alors il me saisit violemment.

— Ah ! petit misérable ! dit-il, c'est toi qui es cause de la mort de Madeleine.

Et il me jeta tout meurtri sur le sol de la chambre, où je m'évanouis.

Quand je revins à moi, acheva Pas-de-Chance, la maison était pleine de monde, on avait allumé un cierge auprès du lit de ma mère morte, et mon père était plus fou que jamais, et il riait et il chantait.

Depuis lors, il se mit à me battre et il me prit en horreur en disant que j'étais la cause de la mort de ma mère.

Quand Pas-de-Chance eut terminé cette confidence, je lui dis :

— N'as-tu donc jamais cru à cela ?

— A quoi ? à l'histoire du chien noir ?

— Et que celui que tu appelles encore ton père ait peut-être bien dit la vérité ?

— Quelquefois, me répondit Pas-de-Chance en essayant ses yeux rougis, je me dis que si j'étais le fils de cet homme, il ne m'aurait pas tant battu. Et alors il s'éveille en moi je ne sais quel sentiment d'orgueil, quelle soif de l'inconnu... Je me dis que peut-être je suis bien le fils du château... que j'ai une famille riche... et que peut-être je pourrais la retrouver un jour...

Mais alors je songe à celle que j'ai toujours appelée ma mère... à la pauvre paysanne qui m'a élevé et qui est morte dans mes bras... et je ne veux plus croire qu'une chose, c'est qu'elle est bien réellement ma mère...

Et puis, ajouta-t-il avec un sourire triste, qui donc prouverait jamais, si j'étais le fils du château, que j'ai été volé dans mon berceau ?...

L'enfant mort a été inscrit sur le registre de la paroisse.

— Oui, lui dis-je, mais tu as là, sur la tempe gauche, un signe qui m'a toujours fait songer.

Pas-de-Chance avait, en effet, à la racine des cheveux, une petite mèche blanche et cette mèche, il l'avait toujours eue.

Mais elle était si petite qu'il fallait s'approcher bien près pour la découvrir.

— Qu'est-ce que cela prouve ? me dit-il en riant.

— Ecoute-moi, dis-je, demain Coqueluche nous donnera un congé et nous irons au théâtre pour de bon, à la Porte-Saint-Martin.

Comme la diva s'interrompait encore, le journaliste se prit à rire et dit :

— Bon ! je vois poindre le dénouement. On donnait alors à la Porte-Saint-Martin un drame où il y avait un vaisseau.

— Justement.

— Et qui s'appelait le *Fils de la Nuit*.

— C'est bien cela.

— Et dans lequel on reconnaît dans le chef de pirates Benleide l'héritier des gentilshommes siciliens, les Scylla, à une aigrette blanche qu'il porte au front.

— Je voudrais pourtant bien, dit un des auditeurs, savoir l'histoire du jeune homme bien mis qui entra dans la baraque.

— M'y voici, répondit la diva ; un peu de patience !

CHAPITRE VII

Le lendemain, en effet, continua la jeune prima dona, j'emmenai Pas-de-Chance au théâtre.

Nous avions quitté nos oripeaux pour revêtir lui une redingote, et moi une petite robe de laine et un chapeau.

Ainsi costumés, nous avions l'air d'un petit ménage d'ouvriers aisés.

Cet enfant, élevé sur les planches, n'avait jamais vu une salle de spectacle.

D'abord il fut étourdi par le bruit, l'orchestre, les lumières et les décors.

Il regardait sans voir et écoutait sans comprendre.

(A suivre.)

Conseil général de la Corse

M. le ministre de l'intérieur a reçu d'Ajaccio la dépêche suivante, émanée des membres de la minorité républicaine du Conseil général de la Corse :

A Monsieur le ministre de l'intérieur.

La droite du Conseil général de la Corse a illégalement supprimé aujourd'hui au procès-verbal, le discours prononcé par le doyen d'âge, M. Franchini, président du bureau provisoire, qui affirmait la reconnaissance du pays pour le gouvernement de la République et témoignait toute sa sympathie pour l'administration de M. le préfet de la Corse ; les sous-signés, formant la minorité républicaine du Conseil, réunis hors session, et après avoir inutilement protesté par leur vote en séance publique contre cette nouvelle violation de la loi, déclarent s'associer hautement aux sentiments manifestés par leur doyen d'âge, et renouvelent à M. le ministre de l'intérieur leur confiance absolue dans l'administration distinguée qui a l'honneur de représenter en Corse le gouvernement de la République.

D.-F. Ceccaldi, président ; A. Franchini, Petrianni, Ucciani, Mariotti, Maria Peraldi, député ; Emmauol Arène, Léopold Grimaldi, Giordani de Corsi, P. Giuseppe, Masso, Marchetti, Philippe-Joseph Arène, M.-S. Peretti, Benetti, Giulio, Ph. Nobili, Savelli, Giacomoni, Paoli, Colonna, avocat.

Note Havas

Paris, 18 septembre. — Une note de l'Agence Havas communiquée hier aux journaux et exposant la situation en Afrique conclut que malgré l'envoi de plus de 50,000 hommes de toutes armes en Afrique, les éléments de mobilisation du 18^e corps d'armée avec tous les cadres d'officiers et de sous-officiers restent absolument intacts sur notre territoire, où l'on a un excédant d'hommes de réserve pour pourvoir aux effectifs.

Les hommes de la classe de 1876 seront renvoyés dès que l'état des choses le permettra sans jeter le trouble dans nos opérations.

ASSASSINAT A TOULOUSE

Toulouse, septembre. — Un triple assassinat a été commis au hameau de Roquentegre, près Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne).

Prévot, propriétaire cultivateur, a assassiné, avec un couteur de charnu, sa femme sa belle-mère et un vieillard, nommé Ribes, qui voulait séparer Prévot pendant une querelle avec sa femme.

Le meurtrier a accompli ce triple assassinat dans un pré. Il a fait agencouiller les trois victimes, et après leur avoir fait demander trois fois pardon, leur a fracassé le crâne.

Les trois enfants en bas âge du meurtrier assistaient à cette scène et suppliaient, en sanglotant leur père d'épargner leur mère.

La nuit venue, l'assassin est rentré à la ferme, où il a soupé et s'est couché avec ses enfants. Pendant la nuit, Prévot s'est levé et est allé sur le lieu du crime s'assurer si les trois victimes respiraient encore. Il a trouvé sa femme expirante, qui lui a demandé à boire et l'a prié d'étancher le sang de ses blessures. D'une voix mourante elle suppliait son mari d'épargner les quatre enfants, puis elle a rendu le dernier soupir. La belle-mère était morte, le vieillard Ribes a expiré le lendemain matin, entre les bras de son fils.

L'assassin a été arrêté sans résistance sur le seuil de sa maison et tenant un nourrisson de six mois sur les bras. Il a déclaré dans l'instruction qu'il s'était vengé, convaincu qu'il était trompé par sa femme, laquelle, d'accord avec la belle-mère et Ribes voulait l'empoisonner. L'assassin n'a manifesté aucun regret et a donné avec une grande lucidité et précision des détails sur son crime, ajoutant : « J'ai tué, on me tuera ; » que la volonté de Dieu s'accomplisse.

Les soupçons de l'assassin sur la fidélité de sa femme sont purement imaginaires : les trois victimes jouissaient de l'estime du pays. On suppose que ce crime est le résultat d'une monomanie de jalousie ; l'examen médico-légal éclaircira ce terrible drame.

L'assassin a été écroué à la prison de Muret.

INCENDIE AUX PHILIPPINES

Madrid 18 septembre. — Une dépêche officielle de Malagahan (les Philippines), 12 septembre, porte que la moitié de la rue Escolla, centre du commerce, est brûlée. On a pu sauver la plupart des valeurs.

AFFAIRES TUNISIENNES

La colonne Corréard

Tunis, 18 septembre. — La colonne Corréard a quitté Mohamedia et est arrivée à Bourbeia le 16 septembre.

Suivant les renseignements précis sur les engagements de la colonne Sabattier, qui ont eu lieu le 10, un bataillon du 25^e de ligne et un escadron avaient été envoyés en reconnaissance et avaient passé la nuit, ripostant aux balles des indigènes.

Le lendemain, cet escadron, en essayant une reconnaissance, s'est ouvert un passage avec le sabre au poing, après une lutte de deux heures.

Après le départ de l'escadron, le bataillon attaqué a lutté tard dans la nuit et fut délivré par l'escadron, qui a repoussé les insurgés, lesquels ont laissé 183 morts et ont emporté leurs blessés.

Le général Sabattier a envoyé des reconnaissances pour rallier les détachements.

Les jours suivants divers engagements ont eu lieu.

Les Arabes ont été repoussés avec des pertes considérables.

Mesures énergiques

Tunis 18 septembre. — Le général Sabattier a pris des mesures énergiques à Zaghuan à l'égard des Arabes. Le village ayant laissé voir des dispositions malveillantes, le général Sabattier a pris quelques otages, a élevé les impôts et obligé le khalifa à le tenir au courant du mouvement et des dispositions des insurgés. Le général Logerot a donné l'ordre de fusiller tout Arabe trouvé porteur d'armes.

Depuis quelques jours, on aperçoit près de Souk-el-Kémiss et de Benbechir des maraudeurs et des pillards qui rôdent aux environs de la ligne ferrée dans le but de couper la voie. Le caïd de Souk-el-Kémiss, informé par le chef de gare, a envoyé aussitôt cinquante Arabes camper le long de la ligne avec mission de surveiller la voie. Le caïd de Benbechir a envoyé également un gardien à Souk-el-Arba avec la même mission.

L'aqueduc de Zaghuan

Tunis, 18 septembre. — L'aqueduc de Zaghuan à Tunis a été réparé par la colonne Sabattier ; mais comme l'eau n'arrive pas à Tunis en quantité normale, un ingénieur a été envoyé pour en connaître la cause.

Le commandement des troupes

Alger, 18 septembre. — Le général Saussier prendrait en personne le commandement des troupes opérant en Tunisie.

L'ÉTAT DU PRÉSIDENT GARFIELD

Longbranch, 18 septembre. — Le bulletin de ce soir, 6 heures, porte les indications suivantes :

On ne peut pas dire que l'état du président s'est amélioré.

Il y a augmentation de fièvre. Le docteur Bliss déclare que la situation n'a pas encore été aussi grave depuis son arrivée à Longbranch.

Cette aggravation est attribuée aux récents orages.

Ce soir, à dix heures, la fièvre avait diminué.

Les Affaires Égyptiennes

Le Caire 18 septembre. — Le conseil des ministres s'est réuni pour la première fois aujourd'hui. Les dernières propositions de la commission sur l'armée ont été examinées.

Le Journal officiel annonce que Blum-Pacha et les autres sous-secrétaires sont maintenus dans leurs fonctions.

On assure que l'abolition totale de l'esclavage sera examinée très prochainement.

LE COURRIER DE LYON

ET LES VOGUES

Nous autres, nous aimons les vogues ; c'est un plaisir populaire, le peuple lyonnais y est habitué, c'est de tradition, il lui faut ses vogues.

Le peuple s'y amuse à peu de frais, il n'a pas le moyen d'endosser l'habit noir, la cravate blanche et les gants paille ; tout cela fait le désespoir du Courrier de Lyon. Lisez et commentez ces quelques lignes que s'étaient complaisamment dans le journal sus-mentionné :

La Cour des Miracles y grouille. A droite et à gauche c'est une longue suite de baraques se touchant, s'encombrant, emplies de bruit, de poussière et de toutes sortes de puanteurs. Les oreilles, la vue et l'odorat en sont revoltés. C'est la vogue.

Les malheureux habitants du voisinage ferment leurs fenêtres et ne s'aventurent pas dans la rue, passé l'heure du couvre-feu. Ils en ont de ce supplice pour une longue semaine. Ceux qui ont un pied à terre à la campagne et qui ne sont pas attachés ici par leurs affaires sont déjà partis. Ils reviendront quand la voirie aura balayé les ordures qui vont s'entasser pendant huit jours dans ce Capharnaüm.

Nous comprenons très bien que le Courrier de Lyon préfère à ces plaisirs du peuple les salons aristocratiques qu'il fréquente généralement, ces soirées où les glaces, les sobets circulent et où le champagne frappé est servi à profusion.

Mais est-ce un motif pour protester aussi énergiquement contre les plaisirs populaires ?

Protestons-nous, nous autres, quand aux soirées familiaires au Courrier de Lyon la musique se fait entendre jusqu'à quatre heures du matin et empêche de dormir les voisins de la fête ?

Protestons-nous contre vos plaisirs en général ? Non.

Eh bien ! laissez-nous donc les nôtres et si la puanteur vous offusque n'y mettez pas les pieds.

Arrière la COUR DES MIRACLES, la canaille ! Mais rappelez-vous donc que c'est cette COUR DES MIRACLES cette canaille qui fabrique ce qui sert à vos soirées, ce qui sert à vos plaisirs et ne lancez pas votre mépris à la face de ceux qui se contentent de joies plus modestes, de plaisirs plus vrais, car la raffinerie de vos salons ne sera jamais à la hauteur de la franchise du peuple et vous n'avez pas le droit d'intervenir et de protester contre ses joies, contre ses plaisirs.

H. L.

CHRONIQUE LYONNAISE

Chaque journal veut avoir sa chronique, pour sa chronique il faut un chroniqueur et le lecteur éprouve un mal chronique A chroniqueur avec le chroniqueur.

Ceci se chantait il y a quelques vingt ans dans une pochade dont le nom ne nous revient pas : « La Comète de Charles-Quint » peut-être.

Entant aujourd'hui notre première chronique lyonnaise dans le Réveil, nous serions fort heureux que nos lecteurs ne ressentissent pas le mal chronique dont il est parlé plus haut, nous ne nous le pardonnerions jamais.

Ceci posé, nous allons les conduire à travers Lyon, pas bien loin de chez nous, suivant le caprice de notre plume.

La Vogue du Pont Lafayette

Quai de la Guillotière, c'est la vogue du Pont Lafayette qui, par une grâce toute spéciale, se prolonge jusque devant les fenêtres de notre imprimerie.

La vogue est renversante, vous voyez d'ici les tourniquets, les somnambules, les cirques de chevaux dont la mère peut permettre la monture à sa fille et à son mari, si bon lui semble, les chevaux ne s'empêchent pas.

Les lutteurs d'un côté, Bobèche et Galimafré de l'autre, attirent une foule assez considérable vers le pont Lafayette.

Les loteries, les fosses les plus mystérieuses que nous avons déjà vues au cours du Midi ont pris ici un regain de nouveauté.

L'élixir du grand éléphant blanc qui guérit les maux de dents et qui noircit les cheveux ; la pâte d'Acapulco qui fait disparaître les cors aux pieds et les crampes d'estomac, le pain d'épice qui fait... Tout cela fait aujourd'hui florès et l'insulaire atteint du spleen le plus compliqué ne résisterait pas au paillasse qui avale des étoupes enflammées et qui reçoit des coups de pied dans le turf du Cassandre de la baraque.

Les phénomènes, bizarres, s'il faut en croire l'affiche, s'étaient à grand renfort de grosse caisse, et les célèbres frères Barrois, avec qui nous serions très malheureux d'être obligé de lutter, jonglent avec leurs poids de 40 kilogrammes, comme nous le pourrions le faire avec notre porte-monnaie, cinq jours avant l'encaissement de nos appointements mensuels.

Le Concert des Folies-Lyonnaises

On s'amuse beaucoup à la vogue, mais notre devoir nous appelle autre part : Les Folies Lyonnaises donnent aujourd'hui un concert au bénéfice de M. Minvielle, de l'Harmonie Gauloise et qui s'est produit avec succès dans plusieurs concerts de Lyon.

Allons-y donc, le programme est attrayant et M. Prudhon, l'un des amateurs qui doivent se faire entendre, nous a affirmé que le concert ne pourrait avoir lieu sans la présence d'un des rédacteurs du Réveil Lyonnais.

Fort gracieusement accueilli au contrôle, nous pénétrons dans les Folies Lyonnaises avec l'intention parfaitement arrêtée de n'en commettre aucune.

La fanfare la Laborieuse exécute en ce moment un des brillants morceaux de son répertoire et nous nous associons de grand cœur aux bravos dont elle est l'objet de la part du nombreux auditoire qui s'est donné rendez-vous dans la salle.

Après la fanfare la Laborieuse nous recevons un coup en pleine poitrine, M. Mortier, qui était attendu et qui avait positivement promis son concours, se fait excuser. C'est fâcheux pour lui et pour nous, M. Mortier s'est privé des chaleureux applaudissements qu'il eût, certes enlevés en raison de son talent incontestable et incontesté.

Cette absence dérange un peu le pro-

gramme, peu importe, on s'amusera quand même.

M. Minvielle, le bénéficiaire s'élance sur la scène et nous chante avec beaucoup de talent, de méthode et surtout de voix un morceau de l'Africaine.

M. Minvielle est déjà connu, très sympathique comme homme, il ne l'est pas moins comme artiste et nous serions heureux de le voir se consacrer complètement à la scène ; on nous assure, du reste, que c'est son intention.

M. Larrivé succède à M. Minvielle ; très agréable voix de ténor, les Folies-Lyonnaises sent juste de la dimension voulue pour permettre à M. Larrivé d'être bien entendu, aussi récolte-t-il sa part de bravos.

L'absence de M. Mortier a décidé M. Grillon à se faire entendre. Nous ne savons ce qu'aurait pu faire M. Mortier, mais ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il n'aurait pu avoir un succès plus mérité que M. Grillon.

Nous n'en sommes pas surpris, M. Grillon est un ancien pensionnaire du Théâtre Lyrique de Paris, professeur au Conservatoire de Lyon et directeur de l'Harmonie Gauloise ; ce sont des titres qui en valent bien d'autres et celui qui les possède nous a prouvé qu'il était de taille à les mériter. Il a chanté la Première Fleur, de Darcier, inutile de dire que la salle éclatait en bravos, en bis, en ter, etc. ; un bravo de plus de notre part.

M. Coulon, le flûtiste distingué du Théâtre-Bellecour, nous a mis à même d'apprécier son talent dont nous avions déjà entendu parler en plusieurs circonstances ; sa présence indispensable à la matinée de Bellecour nous a privé de l'entendre une seconde fois, ainsi que l'annonçait le programme.

Ah ! pardieu, voilà M. Schock qui se présente : l'air sérieux et grave d'un sous-préfet dans l'exercice de ses fonctions se reflète sur sa physionomie ; justement il nous chante une chansonnette désopilante, Dans ma Sous-Préfecture. On rit, on se tord ; le talent d'imitation de M. Schock est réel ; il nous fait assister à un comice agricole, aux discours de circonstance entremêlés des cris de tous les animaux qui doivent figurer à ces sortes de concours.

M. Schock, acclamé, bissé ne peut quitter la scène et il nous dit avec un entrain, un brio de véritable artiste, la lettre d'un soldat à sa famille : la réponse de sa famille qui en l'informant de la santé des auteurs de ses jours lui déclare que la poule noire est en train de couver et lui souhaite d'en faire autant.

Ces coqs-à-l'âne, ce burlesque est traduit par un jeu de physionomie qui contribue au véritable triomphe de M. Schock.

Mlle Terrillon, la sympathique artiste des concerts de Lyon vient ensuite, et il lui faut certes son talent si apprécié pour enlever le public comme elle l'a fait en se faisant entendre après M. Schock. Mlle Terrillon est une artiste, personne n'en a jamais douté.

L'espace nous manque pour parler de tous les artistes que nous avons entendus : M. Prudhon, artiste des théâtres de Lyon, nous a dit avec finesse : Je le suis. Il est bien jeune pour l'être. Il a également dit : Les écrivains qu'il aime à la Bordelaise, m'a-t-il affirmé, M. Saussier et le petit Terme, un enfant presque enfant prodige nous a récité : Une belle-mère sous la neige comme un petit homme ; tons nos compliments.

Somme toute, charmante matinée aux Folies-Lyonnaises.

Une quête a été faite au profit du Sou des Ecoles ; le montant en a été versé au Réveil Lyonnais.

Le théâtre Bellecour a donné en matinée la Reine Margot, le succès du jour : salle comble ; heureux directeur, heureux artistes, le premier recueille de l'argent, les autres des bravos ; quels sont les plus à envier ?

H. L.
P.-S. — Nous donnerons demain le compte-rendu de la fête donnée par la société du Sou des Ecoles du 6^e arrondissement, chez M. Clémenceau, aux Charpennes.

DERNIÈRE HEURE

La Classe de 1876

Paris, 18 septembre. — Une dépêche du ministre de la guerre dit qu'aucun militaire de la classe 1876 à renvoyer par anticipation ne sera, à partir d'aujourd'hui, envoyé en Afrique. Par suite, on ne cherchera plus à constituer à 600 hommes les bataillons d'infanterie en Afrique.

Départ de M. Roustan

Paris, 18 septembre. — Dans les cercles politiques, on considère le départ précipité de M. Roustan pour la Tunisie, comme l'indice de nouvelles difficultés dans la régence et pour neutraliser certaines influences contraires à la France.

Retour de M. Grévy

Paris, 18 septembre. — M. Grévy reviendra probablement à l'Élysée du 25 au 30 novembre.

On prétend à tort qu'il vient pour procéder à un remaniement ministériel. Ce remaniement ne se fera qu'à la fin d'octobre et dépendra de la tournure des événements en Afrique.

La suppression de la « Presse »

Ferlin, 18 septembre. — Les journaux allemands apprécient fort sévèrement la suppression de la Presse d'Alsace-Lorraine.

Ils disent que les raisons données pour cet acte arbitraire ne sont nullement convaincantes.

Le prince Jérôme en Turquie

Constantinople, 18 septembre. — Le prince Napoléon est arrivé à Constantinople incognito.

Condamnation d'un député italien

Naples, 18 septembre. — Le tribunal correctionnel de Girgenti, a condamné à quinze jours de prison M. Caminacci, député de Palerme pour avoir frappé un chef de gare.

M. Caminacci a démissionné et interjeté appel de ce jugement.

CHRONIQUE LOCALE

Réunion du Sacré-Cœur et de la Villette

Les électeurs sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui lundi 17 septembre, à 7 heures 1/2 du soir, chez le citoyen Convert, rue du Sacré-Cœur, 90.

Les portes seront fermées à 8 heures précises.

Ordre du jour. — Réorganisation des groupes.

On trouvera des cartes à la porte. Pour la commission provisoire, MALLET.

Départ de troupes

Hier matin, sont encore partis à destination de Marseille, 98 hommes du 25^e régiment de ligne venant de Cherbourg et conduits par un officier.

Un détachement du 125^e de ligne est également arrivé le matin à Lyon et est reparti dans la soirée pour Marseille.

L'ex-khédive d'Égypte, venant de Vichy, est arrivé hier matin à Lyon, à 6 heures 20, dans un train spécial.

Il est reparti pour Turin par l'express de 5 heures 45.

Cercle d'études de la 1^{re} circonscription électorale du Rhône (place de la Croix-Rousse, 3). — Les membres du Cercle sont prévenus que jeudi 22 courant, l'anniversaire de la proclamation de la République de 1792 sera fêté en assemblée générale dans son local.

Pour l'administration : Le Secrétaire, COMBIER.

Le 17 courant, le commissaire de la Guillotière a éconué, sous l'incubation de viol sur deux petites filles âgées de 8 ans 1/2 et de 6 ans 1/2, le nommé Charles Pascal, âgé de 26 ans, ajusteur, demeurant rue du fort Colombier, 1.

Cet individu, qui est sujet italien, a violé les deux jeunes enfants, Marie P... et Alexandrine P..., demeurant chez leurs parents, Grande-rue de la Guillotière. Il a été éconué pour attentats à la pudeur publique et il aura à répondre de son horrible crime.

Un commencement d'incendie s'est déclaré avant-hier à 11 h. 1/2 du soir, chez le sieur Bacond, ébéniste, 5, montée du Gourguillon.

Il a été éteint par les gardiens de la paix et un pompier qui ont enfoncé la porte. Les dégâts sont sans importance.

Un incendie s'est déclaré dans le magasin de mercerie appartenant à Mlle Claudine Morel, et situé 21, Grande-Côte; le feu a consumé toutes les marchandises qui se trouvaient dans la montre.

Il a été éteint au bout de quelques minutes. Les dégâts sont évalués à environ 500 fr. couverts par une Compagnie d'assurances. La cause de cet incendie est purement accidentelle.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons très volontiers :

La fondation d'une société laïque pour venir en aide aux misères inconnues, puis plus tard, créer avec des dons, legs, subventions, etc. des établissements hospitaliers ou les infirmes et les vieillards des deux sexes trouveront un abri fait de plus en plus du chemin.

Grâce à l'hospitalité de votre excellent journal, tous les jours des adhésions arrivent. Il serait trop long de les énumérer et aussi je n'ai pas le droit de citer les noms, pas même celui de cette honorable et vénérable famille qui est mêlé à toutes les bonnes œuvres.

En jetant un regard sur l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, etc., j'y trouve des établissements laïques dus à l'initiative privée.

Pourquoi en France restions-nous en arrière, alors que nous passons pour le peuple le plus généreux.

Jusqu'ici, je le reconnais, la politique a dû absorber tous les esprits. Il fallait d'abord assésor les institutions pouvant marcher avec tout ce qui est lumière et progrès.

Aujourd'hui que le drapeau de la République flotte sans crainte d'être renversé par la coalition anti-libérale, l'heure est venue de s'occuper des questions philanthropiques qui forment plus pour la solution de la question sociale que les programmes élaborés à la veille d'élections.

Tout citoyen a le devoir étroit d'empêcher, même par la force, le suicide de son semblable et en le mettant dans l'impossibilité d'accomplir son funeste projet, il ne doit pas lui demander compte de ses opinions politiques ou religieuses.

La Société dont je souhaite ardemment la création fera, au point de vue général, ce que tout citoyen doit faire au point de vue particulier. Elle devra venir en aide à ceux qui n'osent ou ne veulent pas s'adresser aux comités politiques ou religieux ou encore aux bureaux de bienfaisance préférant s'étouffer, se laisser mourir ou se suicider que de tendre la main.

Ainsi que je l'ai fait connaître, le moyen le plus efficace pour arracher des victimes à la mort, est de placer des boîtes dans toutes les mairies, où n'importe qui pourrait signaler une infortunée à sa connaissance.

Le devoir des comités de quartier serait de s'enquérir sans retard et discrètement de la misère signalée et de faire parvenir les secours sans froisser la susceptibilité des malheureux si durement éprouvés.

Avant tout et pour tous, il faut fonder une association laïque n'ayant aucune désamination politique ou religieuse.

Je ne me dissimule pas les difficultés à vaincre, mais qu'importe si la réussite est au bout. Pour aller lentement on n'en va pas moins sûrement. Le tout est de persévérer.

En avant donc et que toutes les personnes qui ont le sentiment réel du bien coopèrent à la construction d'un édifice qui fera baisser le chiffre de la mortalité.

Ceci dit, je prie les lecteurs de me faire parvenir leurs idées et la manière de les mettre à exécution.

J'adresse le même appel aux sociétés de secours mutuels, philanthropiques et autres.

Je passerai le tout en revue ainsi que les règlements qui régissent les maisons hospitalières laïques et étrangères, de façon à ce que mes collaborateurs puissent fonder une œuvre impérisable.

Les inscriptions, adhésions et communications diverses sont reçues à l'imprimerie Bonnet, rue du Piâtre, 8.

Agréés, etc. J. PERRIER.

On sait qu'à plusieurs reprises les conseils généraux et d'arrondissement, particulièrement dans le département du Rhône, ont émis des vœux demandant au gouvernement de modifier les lois existantes sur les récidivistes.

Depuis quelques années surtout, en effet, le nombre des crimes et délits commis par les récidivistes a augmenté dans des proportions énormes. Non-seulement le séjour dans les prisons n'améliore pas les coupables, mais il achève de pervertir ceux chez qui il pouvait rester quelque vestige d'honnêteté et qui n'avaient succombé une première fois que sous l'influence d'un moment d'entraînement.

Pour donner satisfaction aux réclamations des corps élus, réclamatons dont on a pu trouver encore la trace dans beaucoup des mandats imposés aux députés récemment nommés par les comités électoraux des grandes villes, le gouvernement vient d'adresser des demandes d'avis à un certain nombre de magistrats. Le conseil supérieur des prisons a été également chargé d'étudier les modifications qui pourraient être apportées à la législation actuelle.

Nomination de juges de paix. — Par décret présidentiel, ont été nommés :

Juge de paix du canton d'Oyonnax (Ain), M. Remontel, ancien greffier, en remplacement de M. Moser, qui a été nommé juge de paix à Saint-Claude.

Juge de paix du canton de Châtillon-de-Michaille (Ain), M. Raspail, juge de paix de Saint-Laurent-du-Pont, en remplacement de M. Pinaud, nommé juge de paix à Saint-Donat.

Juge de paix à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), M. Dubois, en remplacement de M. Raspail.

Juge de paix du canton de Noiretable (Loire), M. Burnier, avocat, en remplacement de M. Giroudier, décédé.

Suppléant du juge de paix du 7^e canton de Lyon, M. Burnier, avocat, en remplacement de M. Ruchon.

Suppléant du juge de paix du canton de Trévoux (Ain), M. Guillot, notaire, maire, conseiller général, en remplacement de M. Déthieux.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain), M. Fontanelle, notaire, maire, conseiller général, en remplacement de M. Guillard.

Suppléant du juge de paix du canton de Chabeuil (Drôme), M. Roux, notaire, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Lambert, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Grandserre (Drôme), M. Charron, en remplacement de M. Berger, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Châtillon-en-Diois (Drôme), M. Rambaud, en remplacement de M. Veyrier.

Suppléant du juge de paix du canton nord

de Crest, M. Valayer, ancien notaire, en remplacement de M. Gresse.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Crest, M. Brémont, conseiller municipal, en remplacement de M. Long, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Saillans (Drôme), M. Lambert, en remplacement de M. Noulet, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Duis (Drôme), M. Tiers, maire de Buis, en remplacement de M. Brochery, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Vizielle, M. Pellat, notaire, en remplacement de M. Bonnet, nommé à Alleverd.

Suppléant du juge de paix du canton du Grand-Lemps, M. Drevon, en remplacement de M. Ugnon, démissionnaire.

Des employés de la gare de Perrache, qui déchargeaient hier soir, vers quatre heures, un wagon de marchandises, ont tout à coup entendu une forte détonation. C'était un fusil chargé, placé au milieu des colis, qui venait de partir.

Toute la charge a été projetée contre la porte du bureau du chef d'équipe, qui a été totalement enfoncée.

Personne, heureusement, n'a été blessé.

Samedi, vers les quatre heures du soir, un incendie dû à l'imprudence du jeune Marius Gross, âgé de 5 ans, s'est déclaré, 5, cours Vitton, dans une petite cabane remplie de copeaux qui se trouvaient dans la cour de cette maison. Cet enfant s'est gravement brûlé à la figure et aux mains. Effrayé par les flammes et suffoqué par la fumée, il s'était blotti dans un coin jusqu'à ce que le feu se fut éteint.

Conduit à la pharmacie Peillon, il y a reçu les premiers soins, il a été ensuite transporté à l'hospice de la Charité. Son état est très grave.

Avant-hier, vers huit heures du matin, le sieur Arthur Bouton, 29 ans, demeurant 19 chemin de Gerland, ouvrier couvreur, était occupé sur les hangars du parc d'artillerie, à la Mouche, où il travaillait pour le compte du sieur François, maître couvreur, 11, rue Cuvier, quand, en descendant du faite de la maison, un brusque mouvement d'oscillation fit glisser l'échelle sur une des barres de fer qui soutient la charpente et précipita Bouton d'une hauteur de 6 mètres. Dans sa chute Bouton a eu le pied gauche foulé.

Quête faite au concert donné, salle de l'Élysée, au bénéfice de M. Minvielle : 12 fr. 10, dont moitié 6 fr. 05 pour le Sou des Ecoles, versé au Réveil Lyonnais par la citoyenne Vellé et le citoyen Marjarié.

Voici, d'après Lyon médical, le dernier bulletin sanitaire de notre ville. Il n'est survenu cette semaine aucun changement important dans l'état de la Santé publique.

La morbidité par fièvre typhoïde paraît stationnaire. La mortalité est plus faible : dix-neuf décès ainsi répartis : dix dans les hôpitaux civils, deux dans les hôpitaux militaires, sept dans la clientèle privée.

Comme maladies infectieuses, mentionnons un nombre relativement considérable de fièvres puerpérales, des coqueluches et quelques scarlatines.

La diphtérie continue à être rare. Les maladies de l'appareil digestif sont plus fréquentes que la semaine dernière, surtout les dysenteries.

Sous l'influence des perturbations atmosphériques actuelles, les angines catarrhales et herpétiques sont encore nombreuses, ainsi que les manifestations rhumatismales. Quelques bronchites, des fluxions de poitrine et des pleurésies.

Toujours des érysipèles, des méningites et des éclampsies en proportion notable chez les enfants.

La mortalité hebdomadaire remonte au chiffre de 190, soit 29 par an et par mille habitants. Le taux mortuaire était de 26 pour les semaines correspondantes de 1880 et de 1879.

MORTALITÉ DE LYON (population en 1876 : 342,815 habitants). Pendant la semaine faisant le 10 septembre 1881, on a constaté 190 décès :

- Variolo, 0 — Rougeole, 0 — Scarlatine, 01
- Erysipèle, 1 — Fièvre typhoïde, 19 — Fièvre muqueuse, 0 — Fièvre catarrhale, 0 — Angine coquelucheuse, 0 — Croup, 1 — Affections puerpérales, 4 — Faiblesse congénitale, 5 — Bronchite aiguë, 1 — Pneumonie, 12 — Pleurésie, 2 — Phthisie, 25 — Catarrhe pulmonaire, 4 — Coqueluche, 2 — Maladie du cœur, 11 — Entérite, diarrhée, 19 — Dysenterie, 4 — Cholérine, 3 — Choléra, 0 — Maladie du cerveau, 23 — Maladie de moelle épinière, 0 — Affections chirurgicales, 12 — Affections cancéreuses, 10 — Autres maladies aiguës, 8 — Autres maladies chroniques, 20 — Causes accidentelles, 3 — Naissances, 170 — Morts-nés, 10 — Décès, 190.

Il y a donc eu pendant cette semaine 20 décès de plus que de naissances.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Fédération des Chambres syndicales. — Le comité fédéral prévient les Chambres syndicales de Lyon et de la région qu'une conférence est en voie d'organisation et le programme de la fédération sera traité.

Nous donnerons plus tard avis de l'heure et du jour de cette conférence.

Vendredi, 23 courant, à 8 heures 1/2 précises, réunion des délégués des mécaniciens et similaires, rue Grôlée, 28, au 2^eme (extrême urgence).

L'un des secrétaires, par ordre, L. MARTRAY, délégué de la chambre syndicale des ouvriers cordiers.

Nota. — Les adhésions et les correspondances doivent être adressées au comité rue Grôlée, 33, boîte des mécaniciens (provisoirement).

Tannerie et corroyerie Lyonnaise. — La Commission de la grève, devant arrêter toute polémique à ce devoir se faire pendant quelque temps au sujet de la maison Ullmo, à Oullins (veau ciré).

Mais certains bruits répandus à dessein, et tendant à faire croire à la levée de la grève ayant circulé, nous avons mandat par l'assemblée générale de la corporation tenue chez Célerier, le 18 courant, de vous dire que la grève continue jusqu'à ce que l'ancien tarif soit rétabli.

Pour la Commission de la grève, TABARD, MOUSSIER.

Chevriers, maroquiniers et mégisiers de la ville de Lyon et de la banlieue. — Nous avons l'honneur de vous informer que les tanneurs et corroyeurs dans leur réunion de jeudi 15 septembre, ont rejeté à l'unanimité majoritairement, la proposition d'alliance qu'il nous avaient faite et que nous avions acceptée. Citoyens, dans la réunion de samedi 17 septembre, il a été décidé de donner le plus d'éclat possible à notre bal et à cet effet la commission définitive a été nommée. Ont été nommés, les citoyens Guétat, président; Charillon, vice-président; Nickel, secrétaire; Patrus Comte, trésorier; Daire, adjoint-trésorier; Escoffier, adjoint-secrétaire. La commission vous informe que le bal aura lieu aux Foies-Bergère, le 29 octobre 1881, à 10 heures et demi précises du soir.

Le Président, GUÉTAT. Le Secrétaire, E. NICKEL.

Banquet commémoratif du 21 septembre 1792. — Les républicains radicaux socialistes de Montplaisir, le Sacré-Cœur, le Grand-Trou et Montchat, voulant fêter cette date à jamais mémorable, ont résolu de faire un banquet qui aura lieu le dimanche 25 septembre à 4 heures du soir chez le citoyen Chausse, à la Chambrière, avenue des Pents, 60, ils invitent instamment tous les vrais démocrates ainsi que nos élus, à y assister.

La Commission : Bernard fils, Mallet, E. Faure, E. Rivière, Guyot, Jean Fasson, Brosse, Popy, Thezet, E. Cateand, Grangeon, Simplex, Perrot.

On pourra se procurer des billets chez les citoyens dont les adresses suivent au prix de deux francs : Lombard, rue Tronchet, 45. — Comptoir Fichet, Avenue de Saxe, angle de la rue Moncey. — Comptoir Bailly, Boulevard de la Croix-Rousse. — Joly, rue des Tables-Claudiennes, 18, Croix-Rousse. — H. Albert, imprimeur, quai de la Guillotière, 6. — Rivoire, route de Vienne, 152. — Chausse, Avenue des ponts, 60. — Guyot, route d'Hayrieu, 198. — Mallet, rue du Sacré-Cœur, 90. — Catenot, place de Montplaisir, 1. — Perrot, menuisier, route de Grenoble, 120. — Popy, rue Julien, maison Huant à Mont-Chat. — F. Fays, pharmacien, conseiller d'arrondissement, à Villeurbanne. — Albert, café de l'industrie, chemin de Gerland à la Mouche.

Cercle des travailleurs républicains du 3^e arrondissement. — Les adhésions et cotisations sont reçues chez les citoyens Watier, rue des Asperges, 26, et Badinier, rue Crauzet, 22.

Le secrétaire, BADINIER.

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie, au 1^{er}). — Tous les sociétaires sont prévenus qu'une réunion privée aura lieu le samedi 24 septembre courant à huit heures du soir, salle de la Perle, 8, place de la Croix-Rousse.

A cet effet, l'administration a fait parvenir à tous les présidents de séries, une circulaire semestrielle explicative de sa gestion, ainsi que le compte-rendu financier, et des lettres d'invitations pour assister à la réunion.

En conséquence, les intéressés qui n'en auraient pas connaissance n'ont qu'à s'adresser à leur président de série. L'administration.

Tailleurs d'habits. — Le syndicat convoque ses adhérents et toute la corporation en assemblée générale pour le dimanche 25 septembre 1881, chez Célerier, rue St-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR : Communication des pièces officielles sur la prud'homme. — Distribution des rapports de l'exposition de 1878.

Adhésions et cotisations. Le secrétaire, CHAMPOIRAT.

Charronnage. — La grève continue, toute la corporation est convoquée pour une réunion générale et privée, le mardi 20 septembre, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 16, à 7 heures 1/2 du soir.

ORDRE DU JOUR : Questions de la grève. Nomination définitive des syndics. Compte-rendu des finances.

On reçoit les adhérents. Les ouvriers sont priés de ne pas venir à Lyon jusqu'à nouvel ordre.

Grand bal. — La 211^e société de Mmes les blanchisseuses et repasseuses de la ville de Lyon donnera son bal annuel le samedi 1^{er} octobre, salle du nouvel alcazar, rue de Séze, 34.

On peut se procurer des billets aux adresses suivantes : au café Ballard, rue St-Marcel, 21. — Mme Lacroix, rue Cuvier, 23. — Mme Perret, à la halle des Cordeliers. — Mme Durand, quai de Serin, 43. — M. Fayard, quai St-Vincent, 48. — Mme Bouché, rue de Bonald, 14. — Mme Ollagnier, rue Lainerie, 7. — Mme Lancelaz, rue Thomassin, 43. — Mme Focher, rue de la Part-Dieu, 36. — Mme Donnat, rue Pierre-

Cornille, 8. — Mme Boucard, rue Ste-Marie-des-Terreux, 3. — Au bateau à laver de M. Boillard, quai de l'Est, Brotteaux. — Au bateau à laver de M. Guyot, quai de la Charité. — Au lavoir de M. Roudet, rue de l'Arquebuse. — Au bateau à laver de M. Joffray, quai St-Clair. — Au lavoir Jannia, rue de la Pyramide, 100. — Au bateau à laver de M. Pascal, quai Fulehiron. La souscription pour 3 billets et une décoration est fixée à 2 fr.

Ouvriers serruriers. — Avis : La chambre syndicale des ouvriers serruriers de la ville de Lyon ayant décidé d'établir un manuel de tracé de serrurerie, fait appel à tous les citoyens quel que soit leur profession qui voudraient participer à son élaboration.

Le service de ce manuel est appelé à rendre aux travailleurs de notre corporation nous fait espérer que tous les citoyens possédant des connaissances sur notre profession, nous prêteront leur concours.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au siège social, rue Tapin, 25, de 8 heures à 10 heures du soir.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de 2 à 4 heures, rue Dunoir, 41.

On demande des ouvrières pour un travail facile, des préparatrices pour la chaussure, des plumassières, des pempières, des ouvrières sur confections pour dames, des dévideuses à gage et apprenties, des mécaniciennes pour le chapeau de paille, et une apprentie pour le colifichet.

On trouvera dans notre bureau des ouvrières pour l'ameublement, des lingères à la journée, des employées de commerce, domestiques, etc. *Le Syndicat.*

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises. — Bureau de placement ouvert tous les jours, de 1 h. à 4 h., rue Duguesclin, 123, au 1^{er}. On demande de suite des bonnes et domestiques pour maisons bourgeoises, des tisseuses et des dévideuses. On trouvera dans notre bureau des gardes-malade, femmes de ménage et des apprenties pour différents corps d'état.

171^e Société de secours mutuels. — Placement gratuit des employés limonadiers, de restaurants et d'hôtels. Bureau rue Buisson, 2, près la place des Cordeliers, Lyon. *Le gérant, BOILLON.*

OFFRE D'EMPLOI

On demande des ouvrières pour la coiffure en laine au crochet. S'adresser cours Lafayette, 116 au 4^{me}. — De suite une apprentie pour la confection, de 14 à 15 ans, chez Mme Chayard, rue Boileau n° 114, au 2^e.

Bibliographie

Histoire ancienne des peuples de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, neuvième édition. par Fr. LENORMANT, membre de l'Institut, 4 beaux volumes grand in-8. Avec nombreuses gravures et cartes. — A. Lévy, éditeur, 13, rue Lafayette, Paris, et chez tous les libraires des départements.

S'il est un livre dont on puisse dire sans exagération qu'il est considéré comme classique et dont le succès, depuis son apparition, ne se soit jamais démenti c'est sans contredit l'Histoire ancienne de l'Orient de M. François LENORMANT, le résumé élu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Huit éditions successivement épuisées en France, des traductions en allemand, en anglais et en italien, attestent la place qu'elle a prise dans la littérature historique et montrent qu'au jugement du public et aussi des savants, elle n'a été ni surpassée, ni même égalée par aucun des ouvrages sur ce même sujet qui ont été composés depuis à son imitation. C'est toujours dans le livre de M. LENORMANT que l'on trouve le résumé le plus complet, le plus sûr et le mieux fait des grandes découvertes par lesquelles la science moderne a révélé les annales des antiques civilisations orientales si longtemps couvertes de ténèbres et ensevelies dans l'oubli.

En entreprenant une nouvelle édition, qui de puis quelque temps était universellement demandée, l'auteur a voulu améliorer encore son œuvre et la mettre au courant des derniers travaux de la science, qui chaque jour progresse, multiple et assure ses découvertes. Tout en conservant donc le plan de son livre, sans en modifier les grandes lignes et le fond essentiel, il l'a soumis à la plus attentive et à la plus sévère révision. Partout des corrections précieuses et des additions de la plus haute valeur y ont été introduites. Beaucoup de chapitres offrent une rédaction entièrement nouvelle. Aussi l'Histoire ancienne de l'Orient, telle qu'elle est maintenant, donne-t-elle, ce qu'on cherchait vainement ailleurs, le dernier mot de l'état actuel des études. En même temps la compétence particulière de son auteur lui donne une valeur scientifique profondément originale. Ce n'est pas une simple œuvre de vulgarisation ; c'est le livre d'un maître de la science, qui sait mettre son érudition immense et sans rivale au profit de tous.

Le tome 1^{er} de cette nouvelle édition, qui en comptera quatre, est déjà terminé ; le tome II a commencé à paraître en livraisons. On peut donc dès à présent en apprécier le mérite. L'intérêt en est doublé par la riche illustration qui l'accompagne. Elle est à la hauteur du texte et pourra servir de modèle du texte et pourra servir de modèle de ce que doit être l'illustration archéologique d'un livre d'histoire.

Les clichés, qui, au nombre de plusieurs centaines par volume, viennent éclairer le récit et ajouter l'instruction des yeux à celle de l'esprit sont tous empruntés aux monuments contem-

porains des faits qu'ils illustrent, retracent des types de races ou bien placent devant le lecteur les lieux où se sont passés les grands événements de l'histoire. Pour faire parmi les monuments un choix aussi abondant, aussi judicieux et aussi critique, il fallait l'expérience exceptionnelle que l'Europe entière reconnaît à M. Fr. LENORMANT dans la science des antiquités. Dans toute cette illustration il n'y a pas figure inutile ou superflue, pas une qui reproduise un monument d'une authenticité douteuse ou d'une attribution incertaine.

Tous les amis des études sérieuses doivent encourager et féliciter l'auteur d'un livre aussi excellent. Mais on ne doit pas moins féliciter l'intelligent éditeur, M. A. Lévy, qui a entrepris une aussi belle publication. Elle rendra les plus grands services et elle égale tout ce que l'on a fait de mieux jusqu'à ce jour en fait de livres illustrés.

SPECTACLES DU 19 SEPTEMBRE

Théâtre-Bellecour
La Reine Maryot, drame en 5 actes et 13 tableaux.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, représentation variée.

MÉDECINE Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercuriels et l'abus du tabac. — Faire usage des Pastilles de Dethan au sel de Berthollet. — La boîte, 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des Pastilles et les Poudres de Paterson au bismuth et magnésie. Pastilles, 2 fr. 50. — Poudres, 2 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du Vin de Bellini au quinquina et Colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et antinerveux ; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — La bouteille : 4 fr.

DETHAN Phien
90, foubourg Saint-Denis à Paris
ET PRINCIPALES PHARMACIES DE FRANCE

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage. D. GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du Commerce des vins. Paraissent à Lyon le Dimanche. Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 40 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, n° 2, à Lyon.

**HUITIÈME ANNÉE
LE COURRIER DU COMMERCE
Journal des Halles et Marchés**



Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers sur

LE COURRIER DU COMMERCE
Paraissant à Lyon le Jeudi et le Dimanche
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 6

**OFFICE COMMERCIAL
FUZIER P.**
Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. Représentation devant les tribunaux. — Régie d'immeubles Cabinet de 9 à 6 heures.
126, Cours Lafayette, 128

SIROP PAGLIANO

dépuratif et rafraichissant le sang, au moyen duquel on guérit, en trois jours, les maladies récentes les plus dangereuses, en le délivrant des humeurs corrompues qui sont la cause incontestable de la mort prématurée ; moyennant un traitement dépuratif prolongé, on obtient la guérison parfaite et radicale des maladies chroniques, même les plus invétérées (voir la brochure). — Prix du flacon avec la brochure, 1 fr. 12, et 1 fr. 40 le sirop réduit en poudre, franco de port. — Se méfier des contrefaçons et surtout de celles d'Ernest Pagliano, de Naples, et autres Pagliano, lesquels, au lieu du vrai sirop du professeur Jérôme Pagliano et du sirop réduit en poudre, vendent une exécrable contrefaçon. — Unique dépôt à Florence chez le professeur JEROME PAGLIANO, via dei Pandolfini, 12.

MERCERIE & MODES

Le soussigné accepterait la représentation à la provision pour l'Italie centrale de plusieurs bonnes maisons faisant les articles de mode et mercerie ou de tout autre article propre à être importé en Italie. Références de 1^{er} ordre. S'adresser E. MILE OCHSLIN, S. Stéphano, 43, BOLOGNA.

M^{lle} RIBEAUCOURT
Sage femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires. — Avenue de Saxe, 199, Lyon.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.
Dépôt : Pharmacie BAVEREL, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.
Envoi par la poste

CHARBONS
Mines de la Loire, Montrambert, Malafolie, etc. etc.

VERNAY FILS AINÉ
165, Entrepôt Grande-Rue Saint-Clair, 165
En face la gare

SERVICE SPÉCIAL et à DOMICILE
Adresser la Correspondance, Grande-Rue St-Clair, 60

MAISON D'ACCOUCHEMENT
M^{me} Veuve YVERNAT
LYON, 3, Rue Viel-Renversé, 3, LYON
(Angle de la rue du Doyenné, quartier Saint-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connait l'Allemand
Place les Enfants. — Renseignements par Correspondance

SOCIÉTÉ NOUVELLE
SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.
CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

ON DEMANDE A LOUER
Dans le quartier des Brotteaux, entre le cours Lafayette et le Cours de Brosses

BATIMENTS & TERRAINS
D'une superficie d'environ 15,000 mètres
Contenant Ecurie et Remise
Adresser les offres au siège social des LAITIÈRES DU RHONE, 5, place Saint-Nizier, Lyon.

AU BALLON CAPTIF
Maison de Confiance, rue de la Barre, 8
LERICHE, suc^r de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Bréguet de Paris
Nettoyage de montre garanti et pesé de grands ressorts. . . 2 fr. 50

APERÇU DE QUELQUES PRIX
Montres argent hommes, depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.
— — — — — 28 fr. | Remontoirs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.

Toutes ces montres garanties 2 ans sur facture, Dem. des Coupons commerciaux

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 400 millions de fr.
PARIS — 4, rue de la Paix, 4

PRÊTS RÉALISÉS
CENT VINGT-CINQ MILLIONS

Le 10 septembre, à trois heures, aura lieu au siège social, le dixième tirage public des Obligations émises le 10 janvier 1890, qui sont toutes remboursables à 1,000 fr.

La liste des 290 numéros sortis, sera publiée par les journaux financiers.

La Société délivre au prix net de 485 fr. des obligations rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

UN COMPTABLE
disposant de quelques heures par semaine, depuis 7 heures du soir, désire les utiliser.
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938.

**ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM**